

UN SÉMINAIRE POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

Le vendredi 26 novembre 2021 a eu lieu au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) un séminaire à destination des élus sur la thématique de la lutte contre l'habitat indigne. Les élus communautaires mais également les membres des bureaux municipaux des 11 communes de l'ACSO étaient conviés à ce temps d'échanges et de réflexions. L'objectif : poursuivre la lutte active des collectivités du territoire en faveur d'un habitat de qualité.

Le séminaire a permis d'exposer les enjeux et les politiques publiques relatifs à l'habitat indigne : définition de l'habitat indigne, présentation des acteurs mobilisés en fonction du niveau de dégradation du logement et cartographie des signalements sur le département. Il était également l'occasion de faire des retours sur l'expérience de certaines communes du territoire, tant dans le fonctionnement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne que sur les problématiques qui peuvent être rencontrées par les élus et les services dans ce domaine. La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Oise et le parquet de Senlis, avec lesquels l'ACSO est en étroite collaboration, ont également pris part aux partages d'expériences. Ces échanges se sont même étendus au-delà des frontières du territoire avec les témoignages de la commune d'Elbeuf et de la Métropole Rouen Normandie.

Un des objectifs du séminaire de lutte contre l'habitat indigne était de faire un état des lieux de la situation locale concernant l'habitat indigne et présenter les outils et les moyens mis en place par l'ACSO pour lutter contre ce problème. En 2019, l'ACSO a été le premier EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de l'Oise à mettre en place les outils de la déclaration de louer, de l'autorisation de louer et du permis de diviser. Ces 3 dispositifs permettent d'appréhender le parc locatif privé, d'informer les propriétaires sur leurs devoirs en matière de qualité de logement, de lutter contre les logements indignes*, mais également de bloquer dans certains cas les logements qui ne respectent pas les conditions de mise en location prévues par les textes législatifs. Les communes définissent le ou les dispositifs qu'elles souhaitent mettre en place sur leur territoire ainsi que le périmètre concerné, permettant ainsi un ciblage très précis des zones à surveiller.

L'engagement de l'ACSO pour contribuer à l'amélioration de l'habitat sur le territoire est soutenu et multiple. Elle réalise notamment des actions ciblées en direction des copropriétés fragiles. L'intervention cet été pour réaliser des travaux en urgence dans la copropriété des Pléiades de Creil en est une parfaite illustration. Cette action était réalisée dans le cadre d'un autre dispositif mis en place par l'ACSO sur le territoire : l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. L'OPAH est un dispositif national, incitatif, destiné à aider les propriétaires et les résidents en logement individuel ou en copropriété à améliorer leur logement ou leur immeuble. Il permet aux habitants de logements anciens d'être accompagnés dans leurs projets de travaux et de rénovation de leur habitation ou copropriété tant sur le plan du conseil que des aides financières.

En plaçant la lutte pour un habitat de qualité dans ses priorités, l'Agglomération Creil Sud Oise démontre une volonté appuyée et soutenue d'amélioration de la qualité des logements proposés aux habitants. Ce fer de lance constitue un des axes majeurs du projet de territoire voulu par les élus de l'agglomération en concertation avec la population.

** En annexe, les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne déployés depuis 2019 et quelques chiffres sur les dossiers*

*** L'ACSO a confié la gestion de l'OPAH à la fondation Solidaires pour l'Habitat – SoliHa. La prise de rendez-vous se fait au numéro vert : 0809 541 841.*

CONTACTS PRESSE : 38-211215

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.

📌 Depuis le 5 janvier 2019, les trois dispositifs ont été déployés comme suit :

Permis de diviser	Déclaration préalable de mise en location	Autorisation préalable de mise en location
<u>Cramoisy</u> : 120* – tout le territoire	<u>Cramoisy</u> : 120* – tout le territoire	<u>Cramoisy</u> : 65* – 7 rues
<u>Creil</u> : 1340* - 84 rues	<u>Creil</u> : 2340* - 89 rues	<u>Creil</u> : 1130* - 28 rues
<u>Montataire</u> : 2614* - zones UA** et UC**	<u>Montataire</u> : 2614* – tout le territoire	<u>Montataire</u> : 51* - 8 adresses
<u>Nogent-sur-Oise</u> : 40* - 28 adresses	<u>Nogent-sur-Oise</u> : 60* - 36 adresses	<u>Nogent-sur-Oise</u> : 61* - 11 adresses
<u>Maysel</u> : 99* – zones UA** et UD**	<u>Nogent-sur-Oise</u> : 60* - 36 adresses	<u>Maysel</u> : 99* - zones UA** et UD**
<u>Rousseloy</u> : 110* – zones U** et NH**	<u>Saint-Leu d'Esserent</u> : 268* – tout le territoire	<u>Rousseloy</u> : 110* – zones U** et NH**
<u>Saint-Leu d'Esserent</u> : 268* – tout le territoire	<u>Saint-Leu d'Esserent</u> : 268* – tout le territoire	<u>Saint-Leu d'Esserent</u> : 268* – tout le territoire
<u>Saint-Vaast-Lès-Mello</u> : 412* – tout le territoire	<u>Saint-Vaast-Lès-Mello</u> : 412* – tout le territoire	<u>Saint-Vaast-Lès-Mello</u> : 412* – tout le territoire
<u>Villers-Saint-Paul</u> : 127* – 12 rues	<u>Villers-Saint-Paul</u> : 127* – 12 rues	<u>Villers-Saint-Paul</u> : 127* – 12 rues

* Nombre de logements privés concernés

** UA : zone urbaine mixte à caractère central / * UC : zone urbaine mixte de densité moyenne /* UD : zone urbaine de faible densité / * U : zone urbaine / * NH : secteur avec habitat isolé en milieu agricole

📌 **Pour information, quelques chiffres sur les dossiers :**

- 345 dossiers de déclaration préalable de mise en location ;
- 422 dossiers de demande d'autorisation préalable de mise en location ;
- 8 dossiers de « permis de diviser ». 7 ont reçu un avis favorable.

(entre le 5 janvier 2019 et le 30 septembre 2021)

CONTACTS PRESSE : 38-211215

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.